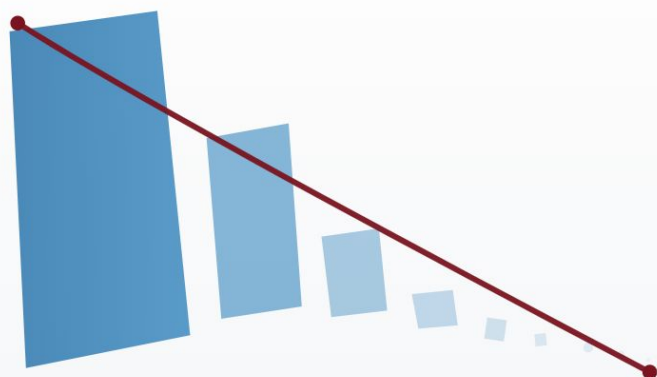


CHIFFRER LE DÉCLIN DU FRANÇAIS DANS L'ÉTAT CANADIEN

UNE ANALYSE
DÉMOLINGUISTIQUE
DE LA FONCTION
PUBLIQUE
CANADIENNE



Une étude de
Vincent Larochelle

Étudiant à la maîtrise en
science politique à
l'Université de Montréal

PRÉFACE

de Maxime Laporte

Il est des travaux qui arrivent à leur heure. La présente étude est de ceux-là. En retraçant, sur un demi-siècle, l'évolution de la composition linguistique de la fonction publique canadienne, elle apporte au débat sur le français un ensemble de données accablantes qu'il sera désormais difficile d'ignorer, a fortiori au moment où la question nationale refait surface dans le débat public québécois.

Toute politique sérieuse commence par un devoir de lucidité. En matière linguistique, cette exigence est plus impérieuse encore, tant les phénomènes d'assimilation s'inscrivent dans le temps long, progressant presque silencieusement jusqu'au moment où leurs effets deviennent difficilement réversibles. C'est à un tel exercice de lucidité que nous convie Vincent Larochelle. Dans un domaine où les débats s'alimentent trop souvent d'impressions, d'intuitions ou d'anecdotes, l'auteur nous rappelle opportunément qu'il existe des réalités mesurables et que les chiffres, lorsqu'ils sont correctement interprétés, révèlent parfois ce que les discours officiels s'emploient à dissimuler.

S'ils ne remplacent jamais l'analyse historique ou politique, les chiffres permettent, en revanche, de vérifier si les institutions produisent réellement les effets qu'elles prétendent rechercher. En l'occurrence, les données réunies ici obligent à confronter les promesses du bilinguisme officiel canadien à leur traduction concrète dans le fonctionnement même de l'administration fédérale.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles (LLO), Ottawa présente volontiers son modèle comme l'expression d'un équilibre entre le français et l'anglais. Cette représentation repose pourtant sur une fiction que je qualifierais de grossière : celle d'une symétrie juridique entre deux langues dont tout, dans les faits, révèle l'asymétrie. Le français et l'anglais ne disposent ni du même poids démographique, ni de la même profondeur continentale, ni des mêmes ressorts économiques et politiques, ni du même pouvoir d'attraction. Faire abstraction de ces disparités au nom d'une

égalité strictement formelle revient à nier les conditions mêmes dans lesquelles les langues vivent et évoluent. Tel est pourtant le fondement du credo trudeauiste à la source de la LLO et qui, depuis lors, s'est imposé comme l'un des principaux mythes fondateurs du Canada contemporain. Loin de corriger l'injustice linguistique héritée de la Conquête, loin de redresser la condition francophone, ce dispositif n'aura finalement fait que reconduire les mêmes rapports de force sous des modalités nouvelles. Les plus fatalistes diront que, tout au plus, il aura ralenti l'inévitable.

L'erreur fondamentale de cette politique tient sans doute à ce qu'elle envisage d'abord la langue comme un attribut individuel, là où elle constitue le principal vecteur de la vie nationale. Le bilinguisme institutionnel canadien se présente moins comme un principe d'organisation de la cité que comme une mesure d'accommodement destinée aux usagers de la Couronne fédérale. Le fait français, comme expérience commune et fondatrice en ce pays, se réduit alors, en l'État, à une expérience client. À défaut de s'être encore aménagé un pays, les francophones se sont ainsi vu aménager par Ottawa quelque chose comme un service à la clientèle, un service à la demande, sur le mode stéréo : bonjour-Hi. Or, sous les apparences de la sollicitude, ce « service » n'aura cessé de les desservir, trahissant progressivement les promesses qui avaient présidé à sa naissance, jusqu'à renier le cadre législatif même censé en garantir le succès. C'est un « service » qui n'offre trop souvent que du traduit (dixit Miron) à des contribuables qui, de guerre lasse, finissent par préférer la version originale anglaise. Porteur d'un grave déficit de complétude institutionnelle, tout cela n'aura finalement « servi » qu'à accompagner le lent déclassement du fait français au sein de l'État fédéral, au rythme de l'érosion démographique de ceux auxquels il était censé profiter. C'est précisément ce que met en lumière, chiffres à l'appui, la présente étude.

On objectera peut-être que la croissance significative du nombre de postes « bilingues » témoigne d'un progrès suffisant. Rien n'est plus trompeur. Dans notre contexte, un poste bilingue n'est pas un poste français. Il s'agit plutôt, presque invariablement, d'un poste anglo-bilinguisant, pour ne pas dire anglicisant. La capacité d'un fonctionnaire à

travailler dans les deux langues ne garantit nullement au français le statut de langue normale de l'institution, encore moins celui de langue commune du travail, bien au contraire. En régime diglossique, comme c'est le cas au Canada, la dualité linguistique continue, dans les faits, de prendre la forme d'un bilinguisme colonial. La politique des langues officielles ne suspend pas la glottophagie de l'anglais; elle la reconduit plutôt dans un cadre désormais... officiel. D'où ce constat, que l'expérience canadienne ne cesse de confirmer : en terrain fédéral bilingue, c'est toujours l'anglais qui finit par faire sa loi.

Les données analysées par Vincent Larochelle invitent ainsi à reconsidérer un présupposé qui a profondément marqué la pensée politique canadienne : celui selon lequel la coexistence juridique de deux langues suffirait à assurer leur coexistence réelle. L'histoire enseigne pourtant une tout autre leçon. Les langues ne sont pas des abstractions juridiques. Elles vivent — ou déclinent — selon les institutions qui les portent, les majorités qui les soutiennent et les pouvoirs qui les protègent. Lorsqu'un régime refuse de tenir compte de cette réalité élémentaire, il finit par transformer l'égalité de principe en instrument de perpétuation des inégalités qu'il prétendait corriger.

Encore félicitations à l'auteur pour cette contribution éclairante, dont les constats nous choquent autant qu'ils infligent un salutaire électrochoc à tous ceux qui persistent encore à mitiger la gravité de notre condition linguistique.

MAXIME LAPORTE

MOT DE L'AUTEUR

Vincent Larochelle

On aime souvent dire, un peu à demi sérieux, qu'il existe deux langues officielles au Canada : l'anglais, et la traduction de l'anglais. En travaillant trois ans au parlement canadien comme responsable de la recherche sur les langues officielles, j'ai eu le privilège de pouvoir observer certaines dynamiques, de pouvoir accéder à un certain nombre d'informations, de rapports internes sur les langues officielles, et j'ai pu constater combien, hélas, cet adage que l'on entend si souvent est en même temps terriblement exact. Au cours de la rédaction de cette étude, j'ai pu coucher sur papier certaines de ces informations que j'estime être d'intérêt public, afin de chiffrer, le plus incontestablement possible, un phénomène dont tout le monde connaît déjà l'existence, mais sans vraiment en prendre la pleine mesure : la marginalisation des francophones au sein de leur propre État.

J'appelle le lecteur québécois, à la lecture des données de cette étude, à ne pas céder à la tentation du fatalisme. Ce que je présente ici, effectivement, est grave. Le constat que je dresse n'y va pas de main morte, c'est vrai. Mais ne cédon's en rien : il existe encore des solutions politiques, et des mouvements sociaux capables de changer le cours des événements. L'Histoire n'est pas le fait de tendances irrémédiables qui s'imposent aux hommes et les condamnent perpétuellement à l'inertie. Même tardivement, l'action collective et le sursaut du sentiment national peuvent détourner le cours de l'histoire des peuples, et parvenir à imposer définitivement de nouvelles tendances lourdes. De même, nous pouvons choisir non seulement de refuser le déclin du français, mais également de le renverser. À partir du point où nous sommes, notre histoire, c'est ce que nous choisirons d'en faire. Notre avenir, nous pouvons le choisir français, aussi résolument français que le reste du Canada s'est depuis longtemps choisi un avenir résolument anglais.

VINCENT LAROCHELLE

NOTICE BIOGRAPHIQUE DE L'AUTEUR

L'auteur est titulaire d'un baccalauréat en philosophie de l'Université de Montréal, diplôme qu'il a obtenu avec deux mentions d'excellence. Il est actuellement candidat en fin de parcours à la maîtrise en science politique à l'Université de Montréal, et ses recherches portent sur les politiques linguistiques. Il a travaillé entre 2023 et 2026 à la Chambre des communes du Canada pour le porte-parole en matière de langues officielles comme responsable de la recherche pour le dossier des langues officielles et du déclin du français. Il est également chroniqueur et analyste politique à Radio Ville-Marie 91,3 FM, où, tous les lundis, il analyse l'actualité politique québécoise.

MOT DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DE L'IRQ

Dr. Édouard Baraton

« Notre pays a été bâti par trois peuples : les Autochtones, les Français et les Britanniques. » C'est ainsi que le premier ministre Mark Carney a décrit le Canada le 23 janvier 2026 lors de son discours prononcé à la Citadelle de Québec. Le Canada, successeur de la Couronne britannique, comme ce fut le cas dans les années 1770, dans les années 1860 et dans les années 1960, est à la croisée des chemins, sous la pression des États-Unis. Face à cette menace, le gouvernement fédéral en appelle à la solidarité des peuples fondateurs. Mais cet appel ne saurait être envisagé par le Québec qu'à l'aune du respect qui lui est accordé, notamment sous l'angle de l'accès accordé aux francophones dans l'État canadien, notamment dans sa fonction publique.

C'est ici que cette note de recherche de Vincent Larochelle ramène le débat des principes aux pratiques. L'État canadien a-t-il été à la hauteur des engagements et des déploiements rhétoriques qui ont, jusque-là, sauvé son intégrité ? En ce qui concerne la place des francophones, les chiffres réunis indiquent que non. Le caractère bilingue de l'État canadien s'est trouvé, depuis 1974, reporté sur les francophones, laissant à la composante anglophone un vaste espace de travail unilingue et réduisant celui des francophones, dans la fonction publique fédérale, à la portion congrue.

Dès lors, la question québécoise, soit celle du statut politique du seul État francophone d'Amérique, est reposée avec plus d'acuité. Le Canada saura-t-il donner une substance à son discours de coopération égale entre les peuples du Canada, en l'occurrence en donnant sa place à la composante francophone, pour sauver son intégrité et, peut-être, son existence ? L'État québécois sera-t-il capable de se développer afin de passer outre l'incurie structurelle de l'autre palier de gouvernement en termes d'ouverture d'un espace réellement francophone pour les citoyens souhaitant servir le bien public ? Ou, enfin, le Québec en arrivera-t-il à la conclusion que l'équation étant insoluble, il faut la trancher par l'établissement de la souveraineté de l'État québécois ? Ce sera au peuple québécois de rendre son verdict, mais l'IRQ aura joué son rôle en contribuant à éclairer la réalité au-delà de la rhétorique et en mettant chacun devant les faits.

ÉDOUARD BARATON

RÉSUMÉ

Cette étude procède à une analyse de la composition linguistique de la fonction publique canadienne au fil du temps, en comparant les données de l'État canadien sur 50 ans, entre 1974 et 2024. Elle révèle notamment qu'entre 1974 et 2024, les postes français ont subi un effondrement de près de 70 %, passant de 27 754 postes à seulement 8 579 postes, pour atteindre le creux de seulement 3,2 % de l'ensemble des postes de la fonction publique canadienne en 2024, tandis que sur la même période, les postes anglais sont demeurés stables, ne perdant que 3,1 % de leurs effectifs. En 50 ans, la quasi-totalité des postes français ont été transformés en des postes exigeant l'anglais, engendrant une anglicisation généralisée de l'appareil d'État, anglicisation dont se plaignent de plus en plus les fonctionnaires francophones et le Commissaire aux langues officielles.

D'autre part, lorsque l'on met en rapport la proportion de postes français et la proportion de postes anglais à la population canadienne des deux langues officielles, on note une sous-représentation massive des postes français. Ainsi, si les anglophones ont aujourd'hui accès à un nombre quasi parfaitement représentatif de postes anglais dans la fonction publique canadienne, les francophones, eux, doivent se contenter d'un nombre de postes français 6,13 fois moindre que leur poids démographique au Canada. Dans une fonction publique censée selon la loi faire une place égale aux deux langues officielles, il y a ainsi 15 fois plus de postes anglais que de postes français. Malgré une légère hausse dans l'embauche de fonctionnaires francophones, ces fonctionnaires francophones, dans la quasi-totalité des cas, ne peuvent pas travailler en français, tandis que la vaste majorité des fonctionnaires anglophones, eux, ont accès à des postes unilingues anglais. Les 28,2 % de fonctionnaires francophones doivent s'arracher quelque 3,2 % de postes unilingues français, tandis que les 71,8 % de fonctionnaires anglophones peuvent bénéficier de près de 50 % de postes unilingues anglais. Ainsi,

pour chaque poste anglais disponible pour un fonctionnaire anglophone, le fonctionnaire francophone a accès à 6,06 fois moins de postes français.

Ces données sont en contradiction frontale avec l'esprit et la lettre de la Loi sur les langues officielles. L'étude montre que la dynamique linguistique dans la fonction publique canadienne est comparable à celle qui avait cours avant même la Révolution tranquille, une situation d'inégalité et de marginalisation des francophones au sein de leur propre État. 60 ans plus tard, ces données tendent à montrer que les efforts de justice de la Commission Laurendeau-Dunton visant à sortir les francophones de leur état d'infériorisation chronique au sein de la fonction publique canadienne n'ont pas permis de renverser cette situation de marginalisation du français dans l'appareil d'État. 60 ans après la Révolution tranquille, les données présentées ne montrent pas simplement une régression du français dans l'État canadien. Elles pointent globalement vers un retour à la case départ pour les francophones.

TABLE DES MATIÈRES

Préface de Maxime Laporte	1
Mot de l’auteur	4
Notice biographique de l’auteur	5
Mot du directeur scientifique de l’IRQ, le Dr. Édouard Baraton	6
Résumé	7
I - Remarques introductives	10
II - Les dynamiques linguistiques au sein de l’État canadien avant la Loi sur les langues officielles	11
III - La Loi sur les langues officielles	20
IV - Les dynamiques linguistiques au sein de l’État canadien suite à l’application de la Loi sur les langues officielles (1974-2024)	22
V - Conclusion	36
Bibliographie	38

I – REMARQUES INTRODUCTIVES

L'objet d'analyse qui convoque notre attention dans la présente étude n'est pas nouveau, il traverse toute l'histoire canadienne. Il s'agit de la place qu'occupent les francophones du Canada au sein de leur propre État. Diverses circonstances historiques complexes qui prennent assise dans l'acte de naissance et les fondements mêmes du régime canadien ont conduit les Canadiens français puis les Québécois à s'inquiéter périodiquement, depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle, de la place qu'ils occupent au sein même des institutions politiques de l'État qui les gouverne. C'est ce que nous étudions ici, en examinant la place qu'occupent les francophones et leur langue, le français, au sein de la fonction publique canadienne, clef de voûte de l'État canadien. L'objet d'étude qui attire notre attention a pris, au cours de l'histoire canadienne, plusieurs formes, mais il procède toujours d'un même questionnement : combien de francophones occupent des postes dans l'État, et quelle place accorde-t-on, dans cette institution centrale de notre vie collective, à l'usage du français ? Les deux groupes linguistiques y sont-ils traités selon un esprit de justice et d'égalité, ou l'État canadien est-il organisé comme un lieu de domination d'un groupe linguistique sur un autre ?

Pour y répondre, nous commencerons par une section dédiée à un survol historique de la place des Canadiens français au sein de l'État canadien avant la Révolution tranquille et la Loi sur les langues officielles, section que nous ferons débiter à l'époque de la Conquête britannique de 1760, et que nous terminerons en consacrant une attention particulière aux constats émis par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, créée en 1963. Puis, nous consacrerons la section suivante à l'analyse de la Loi sur les langues officielles, adoptée en 1969. Sur ces bases, nous examinerons en détail la composition linguistique de la fonction publique canadienne entre 1974 et 2024, soit dès après la mise en place de la Loi sur les langues officielles. Au cours de cette section, nous serons attentifs, notamment, à l'évolution du nombre de postes français et anglais et à l'usage réel de ces deux langues au sein de l'administration.

II – LES DYNAMIQUES LINGUISTIQUES AU SEIN DE L'ÉTAT CANADIEN AVANT LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Suite à la Conquête anglaise de 1760 et jusqu'à la Confédération de 1867, il n'existe aucune fonction publique canadienne à proprement parler, mais seulement de minuscules administrations coloniales.¹ On note qu'en 1834, par exemple, il n'y a, dans la « fonction publique » du Bas-Canada de l'époque, que 204 fonctionnaires salariés, sur une population de plus de 600 000 personnes.² Rien à voir, donc, avec la fonction publique canadienne de notre époque, qui compte des centaines de milliers de fonctionnaires.³ Chose certaine, malgré l'absence d'une fonction publique canadienne au sens plein du terme avant la Confédération de 1867, nous pouvons quand même dire plusieurs choses sur la place des francophones et du français de façon générale dans les administrations coloniales datant d'avant 1867, en commençant par la Proclamation royale de 1763. Cette première loi du Canada britannique donne le ton pour la suite des choses : elle instaure le serment du test, qui exclut automatiquement de tout poste dans l'ensemble de l'État tous les catholiques, c'est-à-dire l'ensemble des Canadiens français, sauf quelques rares exceptions.^{4,5} Quelques années plus tard, avec l'Acte constitutionnel de 1791, des députés Canadiens français sont élus et participent pour la première fois aux affaires de l'État, mais n'exercent aucun réel pouvoir. Comme l'explique très éloquemment l'historien Lionel Groulx, dans *Histoire du Canada français*, le régime de 1791 a tout d'un parlementarisme truqué, dont la structure même va à l'encontre des intérêts de l'élément français du pays, précipitant quelques années plus tard le Canada en guerre civile, avec le soulèvement des Patriotes.⁶ Le principe de

1 : Hodgetts, J. E. (1955). « Pioneer Public Service: An Administrative History of the United Canadas, 1841-1867 ». Toronto : University of Toronto Press.

2 : Papineau, L.-J. (1834). « 92 résolutions ». Résolution 75.

3 : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. (2024). « Aperçu démographique de la fonction publique du Canada, 2023. »

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-ressources-humaines/aperçu-demographique-fonction-publique-federale-2023.html>

4 : Lamonde, Y. (2000). « Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896. » Fides.

5 : Il faudra attendre l'Acte de Québec de 1774 pour que le droit des catholiques canadiens-français d'occuper un poste public soit restauré.

6 : Groulx, L. (1960). « Histoire du Canada français ». Fides.

représentation égale imposé par Londres à partir de l'Acte d'Union de 1840, d'ailleurs, désavantage nettement les francophones : s'ils forment la majorité de la population, les francophones ne possèdent ainsi que la moitié des sièges élus, à égalité avec les anglophones. Peu avant l'Acte d'Union, en 1834, on dénonce déjà dans les 92 Résolutions la marginalisation des Canadiens français dans l'administration. Dans la Résolution 75 des 92 résolutions, les Patriotes se plaignent du fait qu'en dépit de ce que le Bas-Canada compte 88 % d'habitants d'origine française, sur les 204 fonctionnaires du Bas-Canada, une écrasante majorité de 157 fonctionnaires sont d'origine britannique ou étrangère (77 %), et seulement 47 fonctionnaires sont d'origine française (23 %).⁷ Puis, en 1840, suite à la Rébellion des patriotes, l'Acte d'Union, épousant l'objectif formulé par Lord Durham visant à assimiler les Canadiens français,⁸ interdit le français comme langue officielle au Parlement.^{9,10} Dans le Canada d'alors, l'écrasante majorité de la population est française, mais l'État canadien est unilingue anglais. Quelques années avant la Confédération de 1867, en 1863, dans la « fonction publique » du Canada-Uni, les 289 fonctionnaires anglais ont obtenu ensemble un salaire de 271 809,95\$, tandis que les 161 fonctionnaires canadiens-français, eux, n'ont obtenu ensemble qu'un salaire de 110 493,15\$.¹¹ En calculant le salaire moyen des employés d'origine française et d'origine britannique en 1863 à partir de ces données,¹² on se rend compte que les fonctionnaires britanniques ont obtenu un salaire moyen de 940\$, et les fonctionnaires canadiens-français, eux, de seulement 686\$. Encore à cette époque, les Canadiens français sont non seulement minorisés au sein de leur propre État, ils sont également payés systématiquement moins cher en raison de leur origine française.¹³ En 1863, sur la base de ces données,¹⁴ on calcule que leur salaire comme fonctionnaire est en moyenne 27 % plus bas que celui des anglophones. À partir de la Confédération de 1867, le bilinguisme parlementaire et juridique est officiellement institué par l'entremise de

7 : Papineau, L.-J. (1834). « 92 résolutions ». Résolution 75.

8 : Lambton, J.-G. (1839). « Le Rapport Durham ».

9 : Voir l'Article 41 de l'Acte d'Union.

10 : Il faudra attendre jusqu'en 1848 pour que le français retrouve son statut de langue parlementaire permise.

11 : Province of Canada. (1864). « Sessional papers, second session of the eighth Parliament of the Province of Canada, session 1864 ». Vol. 4, 58-1. https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_01607_6_4/102

12 : Ibid.

13 : Ibid.

14 : Ibid.

l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867, mais aucune disposition législative ne régit la langue de travail de la fonction publique canadienne naissante. Chose certaine, c'est bien à partir de la fondation du Canada de 1867, que nous assisterons à la construction d'une véritable fonction publique canadienne moderne. À partir de ce moment-là, cette dernière croîtra toujours en taille à la faveur de l'avènement de l'État-providence et surtout suite aux deux guerres mondiales. L'expansion marquée des programmes sociaux et l'effort de guerre conduisent à une explosion de la taille de l'État au cours du XX^e siècle. En janvier 1940, le nombre d'employés de l'État canadien atteint 49 739 personnes,¹⁵ et en l'espace de seulement 10 ans, on ajoute à ce nombre 77 457 nouveaux fonctionnaires, pour atteindre le chiffre de 127 196 fonctionnaires en 1950.¹⁶ En 1984, ce nombre s'élève à 253 000,¹⁷ et en 2010, à 282 980.¹⁸ Enfin, sous Justin Trudeau, en 2024, le nombre de fonctionnaires explose pour atteindre 367 772 personnes, soit près de 1 % de la population du Canada.¹⁹ Entre la Confédération canadienne de 1867 et 2024, l'État canadien est donc devenu une immense machine bureaucratique qui fait fonctionner un nombre toujours croissant de programmes, qui offre des services à 40 millions de personnes et qui embauche près de 1 % de la population canadienne. À mesure que la taille de la fonction publique explose au cours du XX^e siècle, une question de plus en plus pressante doit être posée : quelle sera la langue de cette fonction publique qui se développe à grande vitesse, et dans quelle langue y travailleront les milliers, puis les dizaines de milliers, puis les centaines de milliers de personnes qui y sont embauchées ? Dans un pays traversé depuis sa fondation par un conflit national entre son élément français et son élément anglais,²⁰ quel groupe détiendra le plus de contrôle sur l'appareil administratif du pays, et par conséquent, sur l'État lui-même ?

15 : Statistics Canada. (1951). « Canada Year Book 1951 ». Section « Miscellaneous Administration », p. 1140 (« Civil Service Statistics »). <https://www66.statcan.gc.ca/eng/1951-eng.htm>

16 : Ibid.

17 : Giguère, G. (2024). « L'hypertrophie de la fonction publique fédérale : Justin Trudeau bon dernier dans le classement des premiers ministres canadiens depuis 40 ans. » Institut économique de Montréal. <https://www.iedm.org/fr/lhypertrophie-de-la-fonction-publique-federale-justin-trudeau-bon-dernier-dans-le-classement-des-premiers-ministres-canadiens-depuis-40-ans/>

18 : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. (2024). « Aperçu démographique de la fonction publique du Canada, 2023. » <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-ressources-humaines/aperçu-démographique-fonction-publique-federale-2023.html>

19 : Ibid.

20 : Groulx, L. (1960). « Histoire du Canada français ». Fides.

Jusqu'aux années 1960, il n'existe aucune directive, aucun règlement, aucune loi qui traite de la langue de l'État canadien, des droits linguistiques de ses fonctionnaires, ou de la place que doivent occuper l'une et l'autre des deux langues au sein des institutions gouvernementales. L'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 touche bien au bilinguisme, mais comme nous l'avons dit, il s'arrête au Parlement (la Chambre des communes, l'Assemblée législative), et aux affaires judiciaires du Québec et du palier fédéral.²¹ Il ne touche en rien à la fonction publique. C'est donc un vide juridique complet sur la question, et ce vide juridique laissera rapidement place à l'arbitraire, comme le montreront les trois lourds volumes de la Commission Laurendeau-Dunton.²² En effet, pendant un siècle, entre la Confédération canadienne de 1867 et le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton de 1967, la fonction publique canadienne a largement fonctionné comme une institution unilingue anglaise, opérant un système de marginalisation automatique de tous les francophones.

Avant de montrer l'étendue de la marginalisation des francophones et du français dans l'État canadien à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, mentionnons encore quelques données additionnelles pour la période allant de la Confédération de 1867 à la première moitié du XX^e siècle, afin d'illustrer la pleine continuité de notre propos à travers l'ensemble de l'histoire canadienne. Mentionnons donc que si, en 1918, la proportion de Canadiens français dans la population canadienne est d'environ 30 %, le nombre de postes publics occupés par les Canadiens français en 1918 n'est que de 22 %, et en 1946, malgré le maintien à 30 % de la population canadienne-française, le nombre de postes publics qu'ils occupent dans la fonction publique fond de moitié, et descend à seulement 12 %.²³ Par ailleurs, au plan des revenus des fonctionnaires, on observe toujours une discrimination systématique dans la répartition des salaires, lorsque l'on croise les données sur le traitement salarial avec la langue, et ce, à tous les échelons de la hiérarchie de l'État. En 1946, il y a 37 employés tenant un rang comparable à celui de

21 : Il est intéressant de noter, d'ailleurs, que parmi les États provinciaux, seul le Québec est soumis à une obligation de bilinguisme d'État au sein de ses organes législatifs, exécutifs et judiciaires. Cette obligation ne s'applique pas aux autres provinces.

22 : Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. (1967-1970). « Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. » Ottawa. Imprimeur de la Reine.

23 : Chambre des communes. (1946). « Débats de la Chambre des communes ». 20^e législature, 2^e session, Vol. 4., p. 3550. https://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC2002_04/1

sous-ministre, dont le traitement salarial se répartit comme suit : l'un de ces hauts fonctionnaires obtient un traitement salarial de 15 000\$, quatre de 12 000\$, quatorze de 10 000\$, sept de 9 000\$, et enfin, onze de 8 000\$ ou moins. Or, sur ces 37 hauts fonctionnaires, on ne trouve que cinq Canadiens français. Par-dessus cela, ils tombent également tous en dessous du dernier échelon salarial, gagnant chacun moins de 8 000\$.²⁴ Dans l'ensemble de la fonction publique canadienne, s'ils étaient 25 % des fonctionnaires canadiens-français à gagner un salaire de 6 000\$ ou plus par année en 1918, ce chiffre était descendu à moins de 10 % en 1946.²⁵ Par conséquent, la discrimination salariale est telle, que sur une durée aussi longue que 30 ans, le salaire de certaines catégories de fonctionnaires francophones évolue même à l'opposé de l'inflation. En outre, fait notable, il n'existe pas un seul sous-ministre canadien-français au Canada en 1946.²⁶ Par conséquent, la totalité des ministres libéraux fédéraux canadiens-français de l'époque, comme Louis Saint-Laurent, Alphonse Fournier, Ernest Bertrand et Lionel Chevrier, qui prétendent défendre les Canadiens français à Ottawa, n'embauchent en fait aucun de leurs compatriotes d'origine française dans leurs propres cabinets ministériels.

Cette situation de marginalisation des francophones dans l'État canadien constitue l'une des sources de la Révolution tranquille des années 1960, au cours de laquelle un consensus se dessine : il faut soit réformer en profondeur le Canada de façon à accroître substantiellement les pouvoirs du Québec et permettre aux Canadiens français d'être traités en égaux, soit sortir du Canada et réaliser l'indépendance du Québec.²⁷ La Révolution tranquille, qui voit notamment naître la fondation du Rassemblement pour l'indépendance nationale de Pierre Bourgault, l'adhésion du Québec au slogan « Maîtres chez nous », et la fondation du Parti Québécois de René Lévesque, voit l'émergence d'un vaste mouvement d'émancipation nationale fondé sur le désir de reconquête, par la majorité historique francophone, de ses leviers politiques, économiques et culturels. Le peuple québécois, qui aspire de plus en plus à l'indépendance, souhaite renverser le rapport de domination dans lequel il se trouve depuis la conquête de la Nouvelle-France

24 : Ibid.

25 : Ibid.

26 : Kuruvilla, P. K. (1972). « The problem of bilingualism in the canadian public service ». *Res Publica*, 14(4). P. 787.

27 : Johnson, D. (1965). « Égalité ou indépendance ». Les éditions de l'homme.

par la Grande-Bretagne, qui instaure deux siècles de colonialisme britannique. Groupés autour d'André Laurendeau et des héritiers intellectuels du chanoine Lionel Groulx, les nationalistes québécois, dans un contexte d'accélération de l'histoire et de bouillonnement intellectuel, se mettent dans les années 1960 à faire pression sur le Canada et revendiquent des changements politiques de fond en faveur d'une plus grande égalité entre les deux peuples fondateurs.

C'est précisément afin d'éviter l'indépendance du Québec que le Canada institue finalement la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, aussi appelée la Commission Laurendeau-Dunton, censée résoudre les problèmes chroniques du régime canadien et suggérer des solutions pour corriger le déclassement généralisé des francophones au pays depuis la Conquête. On néglige souvent le rôle éminemment politique de cette commission. Or, il est central. Si la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme est mise en place, c'est précisément parce que la pression des nationalistes québécois au cours des années 1960 était telle, que sans coopération minimale du régime canadien, la viabilité même du pays, son intégrité territoriale, étaient en question.²⁸ C'est à l'époque une question de survie pour le Canada, d'offrir des concessions aux francophones, afin d'éviter à tout prix qu'ils choisissent l'indépendance du Québec. Cet objectif politique traverse l'ensemble des travaux et des écrits de la Commission Laurendeau-Dunton. Dès les premiers mots du rapport préliminaire de la Commission, on y reconnaît que le Canada traverse actuellement « la crise majeure de son histoire ».²⁹ Seulement dans leur rapport préliminaire, les commissaires fédéraux citent non moins d'une centaine de fois le « séparatisme », face à quoi la commission se positionne évidemment à tout prix comme un rempart. Pour éviter ce séparatisme, la Commission fédérale, et le régime canadien à travers elle, n'ont plus le choix : ils doivent désormais accepter d'écouter les doléances des francophones et leur offrir des concessions structurantes en faveur d'une plus grande égalité et d'une plus grande justice.

28 : Lapointe-Gagnon, V. (2018). « Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton. » Montréal. Boréal.

29 : Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. (1965). « Rapport préliminaire ». Imprimeur de la Reine. https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/bcp-pco/Z1-1963-1-3.pdf. P. 5.

À la marginalisation politique des Canadiens français s'ajoutent d'autres causes qui joueront un rôle central dans les tensions nationales qui mèneront à la création de la Commission Laurendeau-Dunton. L'interdiction brutale des écoles françaises dans toutes les provinces du Canada hors Québec depuis la seconde moitié du XIX^e siècle dans le but d'assimiler les Canadiens français participe depuis très longtemps à exacerber les tensions nationales, et pour cause : ces mesures assimilatrices ont été si terriblement efficaces qu'elles auront conduit, *in fine*, à une véritable saignée démographique dans le groupe français, poussant à l'assimilation cumulative de près de 70 % de la population d'origine française dans les provinces hors Québec en 1991, selon les travaux du professeur émérite Charles Castonguay.³⁰ La situation de misère économique qui afflige les Canadiens français au Québec même, le contrôle de la minorité anglaise sur des pans entiers de l'économie, mais aussi l'inquiétude identitaire du Québec liée à l'immigration massive d'après-guerre,³¹ sont autant de phénomènes qui jouent un rôle aussi capital dans les circonstances historiques conduisant à la mise sur pied de cette commission.

Dans un contexte de tensions nationales croissantes, le 20 janvier 1962, dans un éditorial au journal de droite conservatrice et catholique *Le Devoir*, André Laurendeau appelle à la mise sur pied d'une commission publique dont l'un des trois objectifs sera de « connaître la situation qui est faite aux deux langues dans tous les services fédéraux ». ³² Effectivement, la situation de marginalisation des francophones dans l'État canadien atteint, dans les années 1960, une ampleur considérable. Les révélations de la Commission Laurendeau-Dunton, qui montreront toute l'étendue du déclassement infligé aux francophones au sein même de leur État, montreront que Laurendeau avait parfaitement raison de s'inquiéter et de demander une enquête publique à ce sujet.

30 : Castonguay, C. (2016). « L'assimilation hors Québec augmente sans relâche ». *L'Aut'Journal*, 16 mars 2016. <https://www.lautjournal.info/articles-mensuels/348/l'assimilation-hors-quebec-augmente-sans-relache>

31 : Cette immigration d'après-guerre, à l'échelle de l'histoire, atteint des volumes considérables. En effet, entre 1946 et 1960, le Canada a accueilli une population de non moins de 2 millions d'habitants. Voir : Service de la statistique du Ministère de la citoyenneté et de l'immigration du gouvernement du Canada. (1960). « Immigration » . p. 6. <https://archive.org/details/31761116369901/page/n1/mode/2up>
En poids relatif, le tiers de l'accroissement de la population pendant cette période est entièrement dû à l'immigration. Voir Richmond, A. (1967). « Post-War immigrants in Canada » . University of Toronto press. p. 253.

32 : Laurendeau, A. (1962). « Pour une enquête sur le bilinguisme ». *Le Devoir*.

D'abord, sur la place du français dans l'État, le constat de la Commission est sans équivoque : « Il n'y a pas de véritable égalité entre francophones et anglophones dans la fonction publique fédérale », écrit-on dans le troisième livre du Rapport.³³ La situation de marginalisation systématique des fonctionnaires francophones est pire que jamais : les commissaires décrivent une institution totalement dominée par l'anglais, où le français est pratiquement totalement absent comme langue de travail, et où les fonctionnaires d'origine française, parce qu'ils sont d'origine française, sont systématiquement bafoués et confinés aux postes subalternes. Plus l'on monte dans la hiérarchie professionnelle et salariale de l'État, plus les francophones disparaissent, au point où la totalité des postes de haute direction de l'État canadien, dans les années 1960, sont tenus par des anglophones.³⁴ On ajoute aussi que près des trois quarts des fonctionnaires bilingues ont le français comme langue maternelle.³⁵

Aux échelons intermédiaires, près de 100 % des francophones ont une connaissance bonne ou excellente de l'anglais écrit, mais seulement 20 % des fonctionnaires anglophones ont une connaissance bonne ou excellente du français écrit. 98 % des francophones sont aptes à s'exprimer en anglais, mais 20 % seulement des anglophones sont aptes à s'exprimer en français.³⁶ La fonction publique canadienne, dans les années 1960, joue objectivement un rôle d'assimilation des francophones : au cours de leur carrière, la totalité des anglophones continue de travailler en anglais uniquement jusqu'à la retraite, mais la grande majorité des fonctionnaires francophones finissent après quelques années par abandonner le français et par s'assimiler à l'anglais.³⁷ L'état d'assimilation des francophones atteint un niveau tel, que dans la région de Hull-Ottawa, à cheval sur le Québec et l'Ontario, 73 % des fonctionnaires qui avaient le français comme langue optimale de travail en entrée de carrière déclarent maintenant une compétence supérieure en anglais ou une égalité des deux langues.³⁸ Parmi les cadres et spécialistes, moins de 40 % des fonctionnaires qui avaient le français comme langue optimale à l'entrée de carrière conservent cette langue au fil de leur carrière.³⁹

33 : Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. (1967-1970). « Rapport de la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. ». Livre III, vol. II : l'administration fédérale. Ottawa. Imprimeur de la Reine. p. 275. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.643817/publication.html>

34 : Op. cit., tableau 38, p. 157. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.643817/publication.html>

35 : Op. cit., p. 126. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.643817/publication.html>

36 : Op. cit., p. 128. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.643817/publication.html>

37 : Op. cit., tableau 31, p. 130. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.643817/publication.html>

38 : Op. Cit., p. 131. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.643817/publication.html>

39 : Op. Cit., p. 133. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.643817/publication.html>

Près de 90 % des fonctionnaires anglophones utilisent toujours l'anglais et jamais le français, tandis que seulement 11,4 % des fonctionnaires francophones utilisent toujours le français. Pire, 39,5 % des fonctionnaires d'origine française utilisent surtout ou toujours l'anglais. Parmi les fonctionnaires affirmant mieux travailler en français, seuls 29 % d'entre eux parviennent effectivement à travailler dans cette langue.⁴⁰ La quasi-totalité de ce qui est écrit ou lu par les fonctionnaires dans le cadre de leur travail l'est uniquement en anglais. 83,8 % des imprimés de régie interne sont unilingues anglais, et 15 % seulement sont bilingues.⁴¹ Parmi les manuels de travail, 99 % sont en anglais seulement.⁴² Quant au salaire, plus le traitement salarial est bas, plus il y a de chances de trouver des francophones. Seuls 10 % des fonctionnaires qui gagnent 15 000\$ et plus sont francophones.⁴³

Par conséquent, on observe qu'à travers l'ensemble de l'histoire du Canada, de la Proclamation Royale de 1763 à l'implantation du parlementarisme britannique à partir de 1791, en passant par les Rébellions des Patriotes, la Confédération canadienne de 1867 et jusqu'à la Révolution tranquille des années 1960, à travers tous les types de gouvernements, non seulement les Canadiens français ont-ils été sous-représentés au sein de leur propre État, mais aussi ont-ils été systématiquement sous-payés et confinés aux échelons inférieurs de l'administration. C'est la Loi sur les langues officielles de 1969, que nous examinerons immédiatement, qui prétendra résoudre, en quelques articles, ce conflit linguistique et national deux fois séculaire.

40 : Op. Cit., p. 148. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.643817/publication.html>

41 : Op. Cit., p. 145. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.643817/publication.html>

42 : Op. Cit., p. 146. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.643817/publication.html>

43 : Op. Cit., p. 222. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.643817/publication.html>

III – LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

La Loi sur les langues officielles de 1969 sert, à l'époque d'une montée jugée intenable de l'indépendantisme québécois, comme prélude à l'élaboration d'un récit émanant du régime canadien, récit qui vise à faire en sorte de convaincre les francophones que l'État fédéral est leur État national, qu'ils y sont traités en égaux, voire qu'ils y tiendraient même le haut du pavé.⁴⁴ Tandis que le Parti Québécois de René Lévesque est fondé en 1968, le Canada doit trouver très rapidement un moyen d'asseoir la théorie du *french power* sur des bases minimalement crédibles, afin d'éviter que la crise d'unité nationale ne mène les francophones à appuyer l'indépendance du Québec.⁴⁵

Si la Loi sur les langues officielles de Pierre Elliott Trudeau est très minimaliste, et adoptée presque à reculons, elle parvient tout de même, entre autres, à donner au français un statut juridique égal à l'anglais dans l'ensemble du palier fédéral. Au plan symbolique, c'est considérable. D'une part, à l'article 2, elle promet que « L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ». D'ailleurs, dans ses articles 3 à 8, elle promet que tous les actes du Parlement, tous les règlements, décrets et avis publics doivent être promulgués et publiés simultanément dans les deux langues, et que les deux versions font pareillement autorité. Quatre ans après la Loi sur les langues officielles, en 1973, la Résolution sur les langues officielles institue pour la première fois de l'histoire du Canada la création d'un nombre défini de postes français, anglais et bilingues. Puis, en 1988, une nouvelle Loi sur les langues officielles voit le jour. Elle renforce encore davantage le bilinguisme administratif et déclare, dans son préambule, « qu'il convient que les employés des institutions du Parlement ou du Gouvernement du Canada aient l'égale possibilité

44 : Poirier, É. (2023). « Le piège des langues officielles ». Septentrion.

45 : Polèse, M. (2022). « La refonte de la Loi sur les langues officielles : Une nouvelle vision du bilinguisme ? » n° 42. Institut de recherche en politiques publiques.

https://centre.irpp.org/wp-content/uploads/sites/3/2022/06/Polese-no-42_fre-FINAL.pdf

d'utiliser la langue officielle de leur choix ».⁴⁶ Dans sa partie V, elle prévoit un droit de travailler en français, et dispose que le français et l'anglais sont les langues de travail des institutions fédérales dans les régions désignées bilingues, le français étant en principe la langue de travail unilingue dans les régions françaises, l'anglais, la langue de travail unilingue dans les régions anglaises.⁴⁷ Aux articles 34 à 38, elle exige au sein du gouvernement la mise en place d'un milieu propice à l'usage des deux langues officielles et permettant au personnel d'utiliser l'une ou l'autre.⁴⁸

Surtout, et c'est l'élément capital à retenir, dans les articles 39 et 40, la Loi sur les langues officielles impose que les effectifs des institutions fédérales doivent « tendre à refléter la présence au Canada des deux collectivités de langue officielle ».⁴⁹ Par conséquent, la loi est censée faire en sorte que la place accordée au français, non seulement dans le nombre de fonctionnaires francophones embauchés, mais également dans le nombre de postes français, soit représentative du poids démographique réel qu'occupent les francophones à l'intérieur du Canada. L'analyse sur 50 ans que nous ferons à la section suivante nous montrera si ces articles ont effectivement été appliqués, ou si la situation de marginalisation chronique du français dans l'État s'est poursuivie malgré et suite à la Loi sur les langues officielles.

46 : Gouvernement du Canada. (1985). « Loi sur les langues officielles (L.R.C. (1985), ch. 31 (4^e suppl.)) ». Lois codifiées du Canada. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/textecomplet.html>

47 : Bibliothèque du Parlement. (1988). « Loi sur les langues officielles (1988) ». Document de travail no BP-184F. https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/bdp-lop/bp/YM32-2-184-1988-fra.pdf

48 : L'Encyclopédie canadienne. (2020). « Loi sur les langues officielles (1988) ». <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-sur-les-langues-officielles-1988>.

49 : Gouvernement du Canada. (1985). « Loi sur les langues officielles (L.R.C. (1985), ch. 31 (4^e suppl.)) ». Lois codifiées du Canada. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/textecomplet.html>.

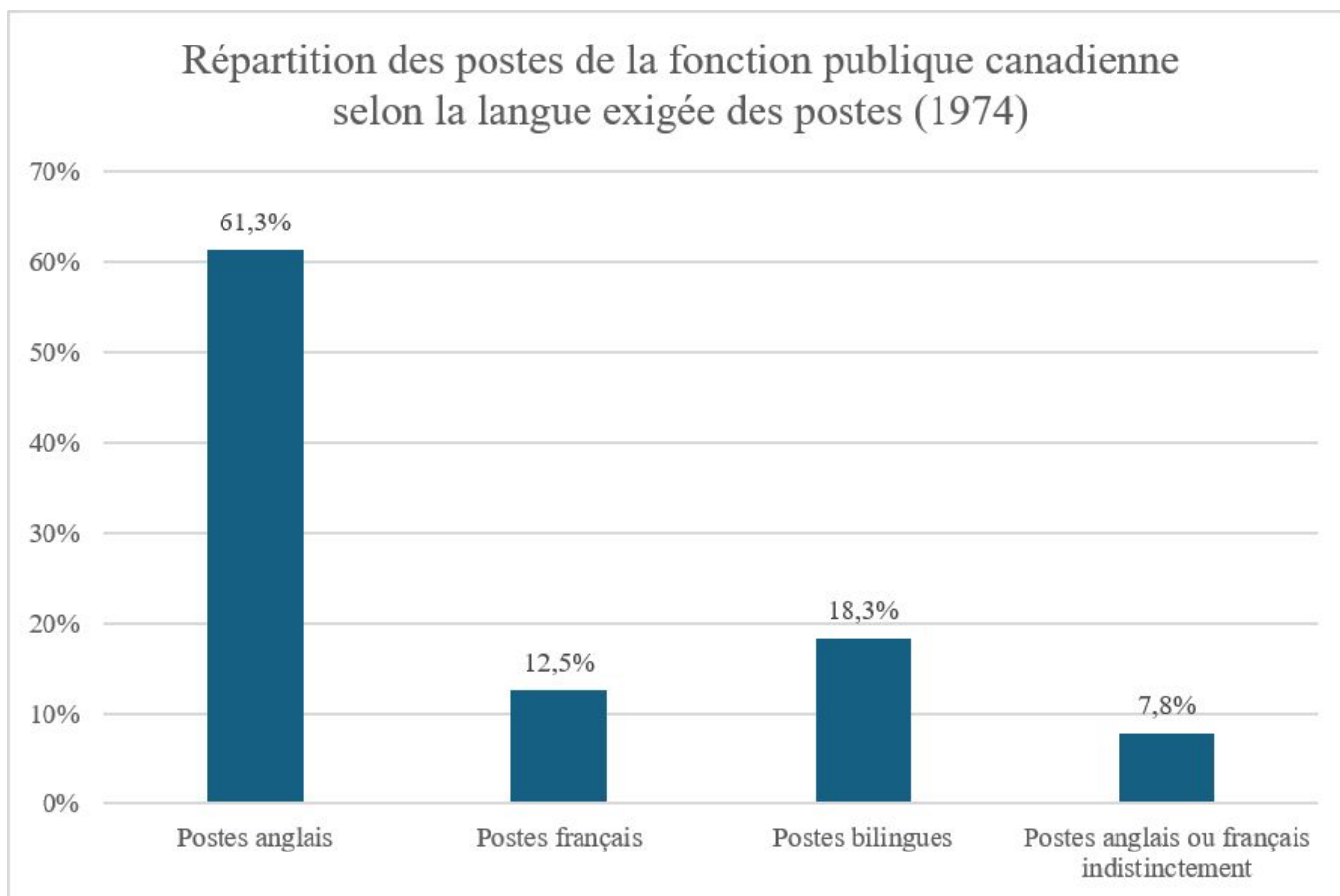
IV – LES DYNAMIQUES LINGUISTIQUES AU SEIN DE L'ÉTAT CANADIEN SUITE À L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES (1974-2024)

Au chapitre précédent, nous avons rappelé quelques-uns des articles fondamentaux de la Loi sur les langues officielles. Nous avons ainsi montré que selon la Loi sur les langues officielles, le français et l'anglais sont censés avoir un statut, des privilèges et des droits égaux dans la fonction publique canadienne, mais également, que cette dernière doit dans ses effectifs être représentative de la place réelle qu'occupe le français dans la société canadienne. Pour évaluer si ces objectifs de la politique linguistique fédérale ont été remplis, nous présentons ici des données exploitées pour la première fois, tirées du *Rapport de mise en œuvre de la résolution sur les langues officielles* de 1974 et de la *Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné et exigences linguistiques des postes* de 2024.⁵⁰

Le premier document nous donne un aperçu édifiant de la dynamique linguistique en 1974. Cinq ans après la Loi sur les langues officielles, qu'en est-il de la place du français et de l'anglais dans la fonction publique ? Le tableau 1, présenté à la page suivante, nous renseigne à cet effet.

50 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (2026). « Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné et exigences linguistiques des postes ». <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-ressources-humaines/statistiques-diversite-inclusion/repartition-employes-fonction-publique-canada-groupe-designe-exigences-linguistiques-postes.html#toc2024>

TABLEAU 1⁵¹



Ces chiffres montrent qu'encore en 1974, 61,3 % des postes sont anglais, et seuls 12,5 % des postes sont français.⁵² Au recensement de 1971, la population francophone était de 26,8 %.⁵³ Or, malgré cela, encore en 1974, seuls 12,5 % des postes sont français.⁵⁴ Par suite, la Loi sur les langues officielles, au moins dans les premières années, n'a pas du tout corrigé le déséquilibre qui désavantageait les francophones. Quant aux autres indicateurs, on apprend qu'encore en 1971, les francophones demeurent massivement sous-représentés dans les postes de direction. Comme nous l'indiquent les tableaux 2 et 3, il y a encore en 1971

51 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (1974). « Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution sur les langues officielles ». p. 16.

52 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (1974). « Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution sur les langues officielles ». p. 16.

53 : Statistique Canada. (2026). « L'évolution des populations de langue maternelle au Canada, de 1901 à 2016 ». <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2018001-fra.htm>

54 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (1974). « Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution sur les langues officielles ». Appendice D.

85,6 % de directeurs anglophones, et seulement 14,4 % de directeurs francophones.⁵⁵ Or, au recensement de 1971, on compte dans la population canadienne 60,2 % d'anglophones et 26,8 % de francophones.⁵⁶ Par conséquent, les fonctionnaires anglophones ont accès à 42,2 % plus de postes de direction que leur poids démographique, et les fonctionnaires francophones, eux, à 46 % moins de postes de direction que leur poids démographique.

TABLEAU 2⁵⁷

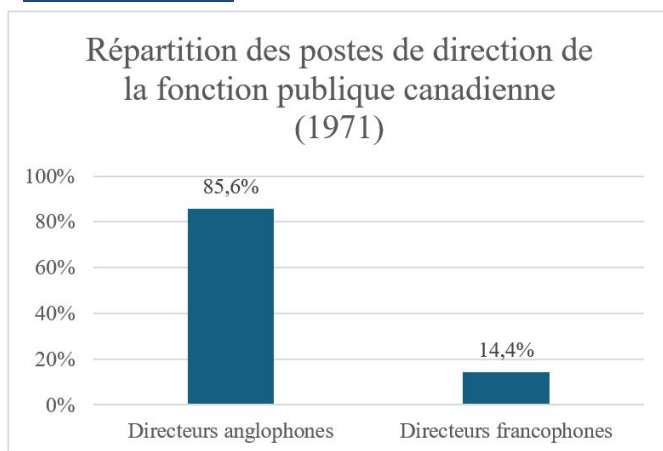
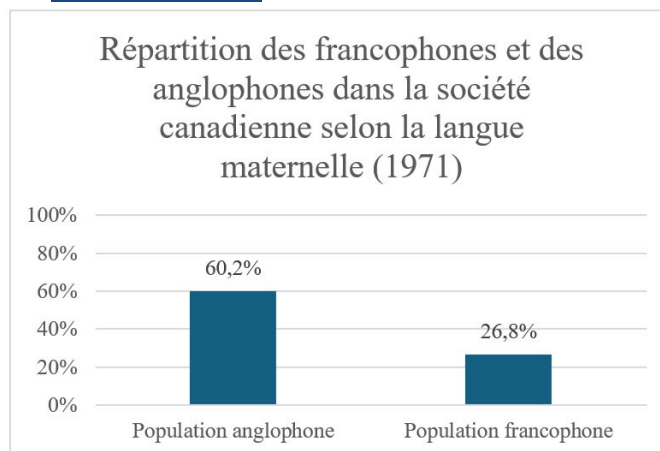


TABLEAU 3⁵⁸



Ainsi, à cette époque, la grande majorité des postes de haut fonctionnaire ne demeurent accessibles qu'aux seuls anglophones. De plus, en 1974, seuls 0,3 % des postes de direction de la fonction publique canadienne n'exigent pas l'anglais, tandis que 99,7 % l'exigent en tout ou en partie.⁵⁹ En 1974, sur 1 039 directeurs de la fonction publique, seuls trois postes de directeurs sont français, tandis que 73 de ces postes sont anglais.⁶⁰ Les postes anglais sont donc près de 25 fois plus nombreux que les postes français à l'échelon de direction, mais pourtant, dans la société canadienne, les anglophones ne sont démographiquement qu'à peine deux fois plus nombreux que les francophones.⁶¹

55 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (1974). « Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution sur les langues officielles ». p. 13.

56 : Statistique Canada. (2026). « L'évolution des populations de langue maternelle au Canada, de 1901 à 2016. » <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2018001-fra.htm>

57 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (1974). « Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution sur les langues officielles ». p. 13.

58 : Statistique Canada. (2026). « L'évolution des populations de langue maternelle au Canada, de 1901 à 2016. » <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2018001-fra.htm>

59 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (1974). « Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution sur les langues officielles ». p. 16

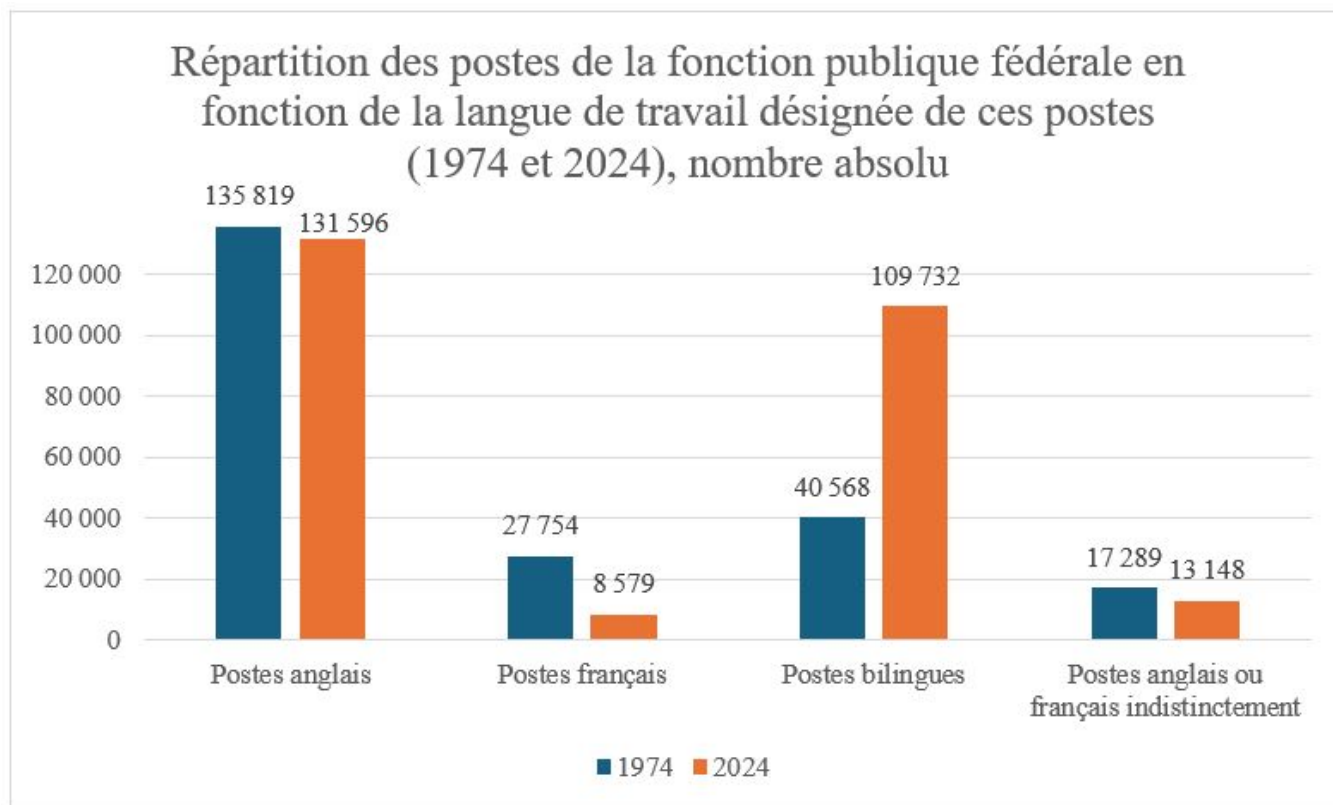
60 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (1974). « Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution sur les langues officielles ». p. 16, Appendice B

61 : Statistique Canada. (2026). « L'évolution des populations de langue maternelle au Canada, de 1901 à 2016 » <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2018001-fra.htm>

Il apparaît donc évident qu'encore en 1974, 5 ans après la Loi sur les langues officielles, rien n'a vraiment changé. La situation de marginalisation chronique du français décrite par la Commission Laurendeau-Dunton demeure pleine et entière.

Voyons maintenant le portrait sur 50 ans, entre 1974 et 2024. Si cinq années n'ont suffi ni à faire appliquer la Loi elle-même, ni à mettre un terme à la marginalisation chronique des francophones et de leur langue dans l'État canadien, est-ce que cinquante années pourront le faire ? La réponse est la suivante : aujourd'hui, jamais le français n'a été aussi marginalisé dans l'État canadien que depuis la Révolution tranquille. La régression est telle, que 60 ans plus tard, la marginalisation du français est revenue à un niveau comparable à celle qui avait cours dans les années 1960.⁶²

TABLEAU 4^{63,64}



62 : Les données de 2024, lorsque comparées à celles de 1974, doivent être comparées à l'Annexe D exclusivement, puisqu'il s'agit de la mesure des désignations linguistiques des postes à temps plein effectivement comblés dans les deux cas.

63 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (1974). « Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution sur les langues officielles ».

64 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (2026). « [Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné et exigences linguistiques des postes](#) »

TABLEAU 5^{65,66}

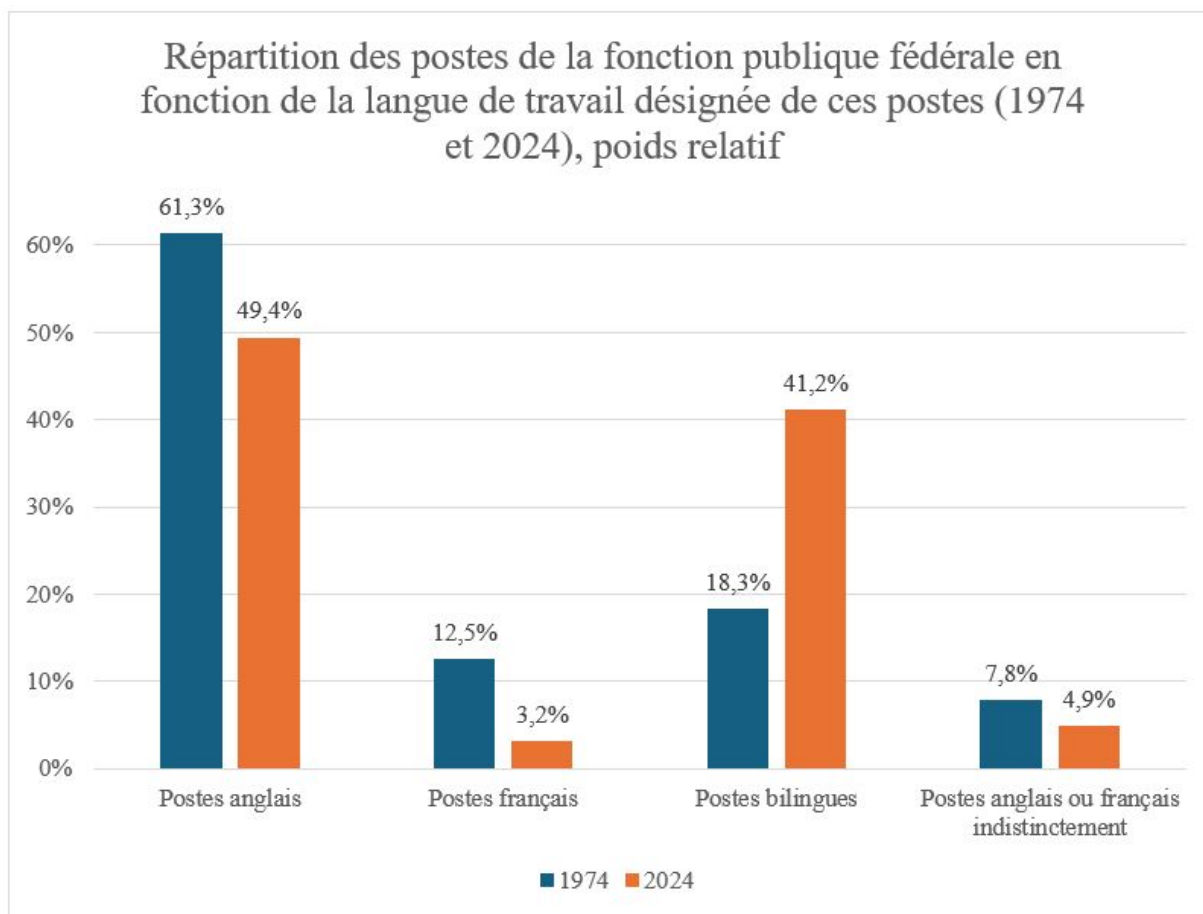


TABLEAU 6

ÉVOLUTION DES POSTES DE LA FONCTION PUBLIQUE CANADIENNE			
Postes anglais	Postes français	Postes bilingues	Postes anglais ou français indistinctement
135 819 → 131 596	27 754 → 8 579	40 568 → 109 732	17 289 → 13 148
1974 : 61,3% → 2024 : 49,4%	1974 : 12,5% → 2024 : 3,2%	1974 : 18,3% → 2024 : 41,2%	1974 : 7,8% → 2024 : 4,9%
↓ -3,1% de postes	↓ -69,1% de postes	↑ +170,5% de postes	↓ -24% de postes

65 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (1974). « Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution sur les langues officielles ».

66 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (2026). « Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné et exigences linguistiques des postes » . [Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné et exigences linguistiques des postes](#)

Ce que l'on observe ici, c'est l'effondrement quasi-total des postes français, et leur transformation généralisée en postes bilingues exigeant l'anglais. En effet, entre 1974 et 2024, les postes français ont été coupés de près de 70 %, passant de 12,5 % des postes en 1974 pour atteindre le creux résiduel de 3,2 % de l'ensemble des postes en 2024. Or, les postes anglais, eux, représentent toujours 49,4 % des postes, n'étant coupés que de 3 % entre 1974 et 2024. Par conséquent, tandis que les postes français sont passés de 27 754 à 8 579 (un effacement quasi-total des postes français, qui essuient une perte nette de près de 70 % de leurs effectifs), les postes anglais, eux, sont restés presque exactement au même nombre, ne perdant que 3 % de leurs effectifs, passant de 135 819 à 131 596. Par conséquent, dans une fonction publique canadienne censée selon la loi accorder au français et à l'anglais une égalité de statut, il y a 15 fois plus de postes anglais que de postes français. On n'y travaille uniquement en français que dans 3,2 % des cas, tandis qu'on y travaille uniquement en anglais dans 50 % des cas. Par conséquent, en l'espace de 50 ans, et malgré la Loi sur les langues officielles, on a non pas assisté à une francisation, mais à une anglicisation massive de l'État canadien à travers l'abolition de presque tous les postes français, mais la conservation systématique de presque tous les postes anglais.

En fait, le déclin du français est tellement avancé dans la fonction publique, que la sous-représentation des postes français est en 2024 trois fois pire qu'elle ne l'était en 1974. En effet, en 1974, pour une population francophone de 26,8 %, il n'y avait que 12,5 % de postes français, ce qui traduisait à l'époque un indice de sous-représentation du français déjà considérable de 2,14. Cela signifie donc que la proportion de postes français dans la fonction publique était 2,14 fois moins élevée que la proportion réelle de francophones dans la société canadienne. Or, en 2024, avec seulement 3,2 % de postes français pour une population francophone de 19,6 %, ce taux a explosé, pour atteindre 6,13. Par conséquent, la proportion de postes français est aujourd'hui 6,13 fois inférieure à la proportion réelle de francophones dans la société canadienne : trois fois pire qu'en 1974. Les tableaux 7 et 8 montrent l'étendue de cette sous-représentation, que l'on compare à une représentation quasi-égale pour les anglophones.

TABLEAU 7^{67,68}

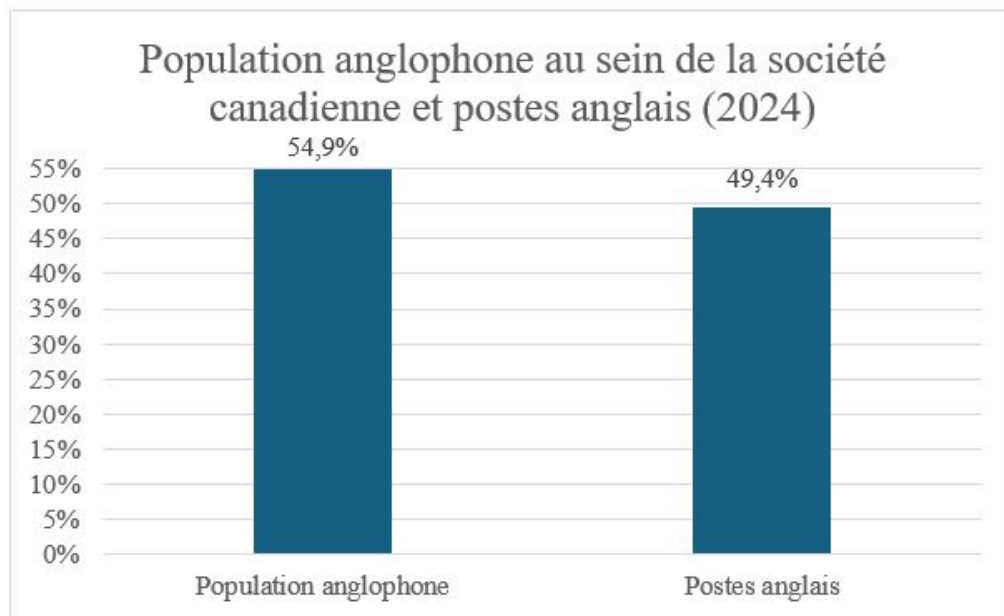
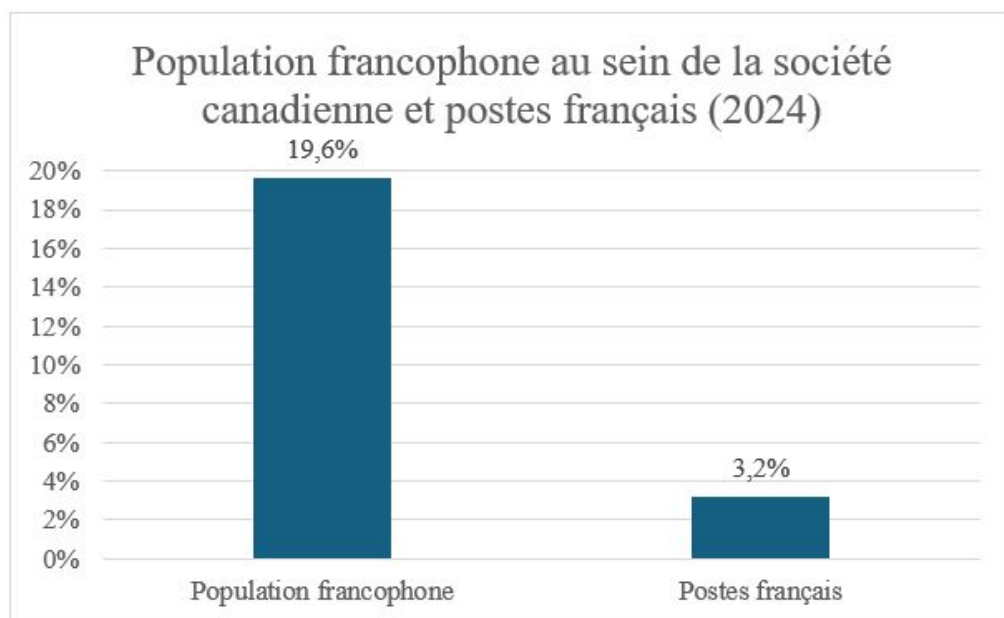


TABLEAU 8^{69,70}



67 : Statistique Canada. 2022. « Langue maternelle, provinces et territoires, 2016 et 2021 ». Tableau 1. Le Quotidien, 17 août 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220817/t001a-fra.htm>.

68 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (2026). « Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné et exigences linguistiques des postes ».

69 : Statistique Canada. (2022). « Langue maternelle, provinces et territoires, 2016 et 2021 ». Tableau 1. Le Quotidien. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220817/t001a-fra.htm>.

70 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (2026). « Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné et exigences linguistiques des postes ».

Ici, nous observons que selon le recensement de 2021, il y avait 54,9 % d'anglophones, et 19,6 % de francophones au Canada.⁷¹ Or, si ces 54,9 % de canadiens anglophones ont accès à un nombre presque parfaitement représentatif de postes anglais dans la fonction publique, avec 49,4 % de postes anglais, les 19,6 % de francophones, eux, doivent se contenter, avec seulement 3,2 % de postes français, d'un nombre de postes 6,13 fois moindre que leur poids démographique dans la société canadienne. Par ailleurs, les 28,2 % de fonctionnaires francophones doivent s'arracher quelque 3,2 % de postes français, tandis que les 71,8 % de fonctionnaires anglophones peuvent bénéficier de 49,4 % de postes anglais.^{72,73} Par conséquent, pour chaque poste anglais disponible pour un fonctionnaire anglophone, le fonctionnaire francophone a accès à 6,06 fois moins de postes français. Ainsi, on a augmenté légèrement l'embauche de fonctionnaires francophones entre 1974 et 2024, mais on a compensé cette hausse en coupant la quasi-totalité des postes français et en conservant la quasi-totalité des postes anglais, afin de s'assurer que l'anglais demeure hégémonique et que le français continue d'être marginalisé.

D'un autre côté, depuis la fondation même du Commissariat aux langues officielles en 1969, un organe d'État dont le mandat est d'assurer l'égalité des deux langues au sein de l'administration, chaque année, le Commissaire aux langues officielles répète que le bilinguisme canadien au sein de la fonction publique a encore beaucoup de progrès à faire, qu'il est mal et insuffisamment appliqué, que le français n'est pas assez présent et qu'il obtient toujours un traitement défavorable face à l'anglais. Cela fait bientôt soixante ans que le problème est constaté par l'État lui-même, mais rien ne semble pouvoir le renverser. Les données du Commissaire, mais aussi de la Bibliothèque du Parlement viennent par conséquent confirmer et compléter le portrait que nous venons

71 : Statistique Canada. (2022). « Langue maternelle, provinces et territoires, 2016 et 2021 ». Tableau 1. Le Quotidien, 17 août 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220817/t001a-fra.htm>.

72 : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. (2024). « Aperçu démographique de la fonction publique du Canada, 2023 ».

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-ressources-humaines/aperçu-démographique-fonction-publique-federale-2023.html>

73 : Secrétariat du Conseil du Trésor. (2026). « Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné et exigences linguistiques des postes ». <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-ressources-humaines/statistiques-diversite-inclusion/repartition-employes-fonction-publique-canada-groupe-designe-exigences-linguistiques-postes.html#toc2024>

de dresser. Premièrement, une note de la Bibliothèque du Parlement de 2025 montre que le français est chroniquement sous-utilisé depuis 20 ans dans la fonction publique canadienne. L'analyste rapporte : « Plusieurs rapports du commissaire aux langues officielles publiés au fil des 20 dernières années montrent que le français demeure sous-utilisé et que l'anglais est prédominant dans la culture organisationnelle de la fonction publique canadienne. Selon ces rapports, les institutions fédérales font piètre figure pour ce qui est de la possibilité d'utiliser la langue officielle de son choix avec son superviseur, dans la rédaction de documents ainsi que pour la tenue des réunions, ce que confirment les rapports annuels du SCT sur les langues officielles publiés entre 2022 et 2024. »⁷⁴ De plus, le nombre de plaintes de fonctionnaires déposées au commissaire aux langues officielles concernant la langue de travail a plus que doublé en 10 ans, passant de 126 en 2015 à 255 en 2025, un record. Donc, malgré la réforme de la Loi sur les langues officielles de 2023, rien ne semble avoir changé : au contraire, la situation semble s'être détériorée : malgré la nouvelle réforme de 2023, les plaintes ont doublé en 2025. Selon l'étude, encore en 2025, plus de 55 ans après la Loi sur les langues officielles, « L'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans les institutions fédérales n'est toujours pas pleinement assurée, même s'il s'agit d'une exigence inscrite dans l'objet de la LLO ». ⁷⁵

Les études du Commissaire aux langues officielles, évidemment, disent la même chose, et témoignent d'une insécurité grandissante à employer le français dans la fonction publique canadienne.⁷⁶ Dans l'une d'elles, un fonctionnaire affirme : « Dans la réalité, si je me mets à parler en français dans une réunion, 90 % des employés ne comprendront pas. Pourquoi je ferais l'effort de m'exprimer en français et de traduire ce que j'ai dit ? Je choisis de m'exprimer dans la langue de la majorité. »⁷⁷ Un autre fonctionnaire élabore :

74 : Hudon, M.-E. (2025). « Les langues officielles dans la fonction publique fédérale ». Études de la Colline, publication n° 2011-69-F. Bibliothèque du Parlement, 26 novembre 2025. https://bdp.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201169E#a2.2.

75 : Ibid.

76 : Commissariat aux langues officielles du Canada. (2023). « Étude exploratoire de suivi sur l'insécurité linguistique au sein de la fonction publique fédérale en contexte de télétravail et de travail hybride : rapport sommaire ». <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/etudes-autres-rapports/2023/etude-exploratoire-suivi-sur-linsecurite-linguistique-au-sein-fonction-publique-federale-en-contexte-teletravail-travail-hybride-rapport-sommaire>.

77 : Ibid.

« Les cadres supérieurs essaient de s'exprimer dans les deux langues, mais je dirais que 95 % ou plus de nos réunions se déroulent en anglais. C'est simplement plus rapide et plus efficace de pouvoir donner des explications en anglais. Sauf que la moitié des membres de notre équipe sont des francophones. »⁷⁸ Dans la même étude, un fonctionnaire francophone, témoignant de son insécurité à s'exprimer en français dans la fonction publique canadienne, affirme : « Des fois, il y a des petits points d'insécurité linguistique qui viennent me rentrer dedans et je trouve ça difficile. Ça m'affecte psychologiquement, tu te retiens des fois pour ne pas pleurer. »⁷⁹ Dans un rapport du Commissaire datant de 2021, un autre fonctionnaire tonne : « La fonction publique fédérale se dirige tranquillement pas vite vers l'assimilation des francophones. »⁸⁰ De plus, un sondage fédéral montre que 43% des fonctionnaires francophones aimeraient avoir plus d'occasions d'utiliser le français au travail,⁸¹ et un autre montre que non moins de 44 % des fonctionnaires francophones se sentent mal à l'aise de travailler en français, soit près d'un fonctionnaire francophone sur deux.⁸² De plus, un autre sondage indiquait en 2024 que dans l'ensemble de la fonction publique, 23 % des fonctionnaires francophones ne se sentent pas libres d'écrire leurs courriels de travail en français.^{83,84}

Souvenons-nous que le nombre de postes bilingues, entre 1974 et 2024, a explosé de 170 %. Ce sont, comme nous le savons, des postes français transformés en postes qui exigent désormais l'anglais. On pourrait être tenté de voir en cette transformation massive de postes français en postes bilingues non pas un signe de déclin du français dans la fonction publique canadienne, mais un signe d'une simple superposition des langues. Or, une myriade de données provenant du commissaire aux

78 : Ibid.

79 : Ibid.

80 : Commissariat aux langues officielles du Canada. (2021). « Insécurité linguistique au travail : sondage exploratoire sur les langues officielles auprès des fonctionnaires du gouvernement fédéral du Canada ». <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/etudes-autres-rapports/2021/insecurite-linguistique-au-travail-sondage-exploratoire-sur-langues-officielles-aupres-fonctionnaires-du-gouvernement-federal-du-canada>.

81 : Cournoyer Paquin, B. (2021). « Insécurité linguistique dans la fonction publique fédérale: quelle surprise! ». L'Express.

<https://l-express.ca/insecurite-linguistique-dans-la-fonction-publique-federale-quelle-surprise/>.

82 : Commissariat aux langues officielles du Canada. (2021). « Insécurité linguistique au travail : Sondage exploratoire sur les langues officielles auprès de fonctionnaires du gouvernement fédéral du Canada ».

83 : Gouvernement du Canada. (2024). Résultat du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2024. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/sondage-fonctionnaires-federaux/2024-25.html>

84 : Vachon, P. (2025). Fonction publique : les francophones moins à l'aise de travailler dans leur langue que les anglophones.

<https://onfr.tfo.org/fonction-publique-federale-francophone-anglophone-langue-officielles/>

langues officielles montrent un portrait très clair : ces postes bilingues sont essentiellement des postes dans lesquels tout ou à-peu-près tout le monde travaille principalement, voire exclusivement en anglais. C'est ce que montre un sondage du Commissaire aux langues officielles datant de 2025. Ce dernier, mené spécifiquement auprès des fonctionnaires travaillant dans des postes bilingues, montre que dans ces postes bilingues, la langue hégémonique de travail demeure toujours l'anglais. Ce sondage révèle que dans ces postes bilingues, seulement 57 % des cadres anglophones sont à l'aise à travailler dans les deux langues avec les employés qu'ils ont sous leur gouverne.⁸⁵ Ainsi, 43 % des directeurs anglophones dans les postes bilingues sont incapables de travailler avec leurs employés francophones en français, ce qui est pourtant une obligation légale en vertu de l'article 36 de la Loi sur les langues officielles. Dans les postes bilingues, les cadres anglophones sont près de deux fois moins nombreux à utiliser le français que les cadres francophones n'utilisent l'anglais. Selon ce même sondage, 94 % des directeurs francophones travaillant dans des postes bilingues avaient de bonnes capacités à écrire en anglais, tandis que chez les directeurs anglophones travaillant dans les postes bilingues, seuls 47 % de ces derniers sont aptes à bien écrire en français.⁸⁶

Le taux de directeurs anglophones dans les postes bilingues ayant une capacité inexistante à s'exprimer en français est pour sa part 15 fois plus élevé que le taux de directeurs francophones dans les postes bilingues ayant une capacité inexistante à s'exprimer en anglais. 92 % des directeurs francophones dans les postes bilingues sont à l'aise à s'exprimer en anglais, un taux qui descend à 56 % du côté des directeurs anglophones travaillant dans des postes bilingues. Selon ce même sondage, dans les postes bilingues, seulement 40 % des répondants francophones s'expriment principalement ou seulement en français avec leurs superviseurs. Or, d'un autre côté, le

85 : Commissariat aux langues officielles du Canada. (2025). « Gérer la langue au travail : sondage auprès des superviseurs de la fonction publique fédérale sur leur familiarité avec la Loi sur les langues officielles, Partie V — Langue de travail ».

<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/etudes-autres-rapports/2025/gerer-langue-travail-sondage-aupres-superviseurs-fonction-publique-federale-sur-leur-familiarite-avec-loi-sur-langues-officielles-partie-v-langue>.

86 : Ibid.

taux de répondants anglophones qui s'expriment en anglais seulement ou principalement avec leurs superviseurs explose à 86 %. De plus, le taux de répondants anglophones dans des postes bilingues qui travaillent principalement ou seulement en français avec leurs superviseurs est de 2 %. Or, chez les francophones, ce taux est 17 fois plus élevé : 35 % des répondants francophones travaillent principalement ou seulement en anglais avec leurs superviseurs, et ce, en dépit de ce qu'ils soient employés dans des postes désignés bilingues.⁸⁷ Par ailleurs, 46 % des fonctionnaires francophones sondés travaillant dans des postes bilingues indiquent être incapables de travailler en français avec leurs superviseurs.⁸⁸ Ainsi, les fonctionnaires francophones ont des difficultés importantes à travailler en français, malgré le fait qu'ils soient embauchés dans des postes bilingues. Même les cadres francophones, dans ces postes censés être bilingues, sont en grande partie incapables de travailler en français.

Les données du recensement de 2021 viennent nous renseigner sur la langue d'usage de l'ensemble des fonctionnaires canadiens, et indiquent de façon très claire une domination totale de l'anglais comme langue de travail. En effet, on y indique qu'en 2021, seuls 13 % de l'ensemble des employés de la fonction publique canadienne travaillent principalement en français, contre 82 % travaillant principalement en anglais.⁸⁹ La hausse dans l'embauche de fonctionnaires francophones, qui formaient 28,2 % de la fonction publique canadienne en 2024, n'a donc strictement rien changé : encore aujourd'hui, la majorité des fonctionnaires francophones travaille en réalité en anglais. En effet, en 2021, il y avait près de 29 % de fonctionnaires francophones,⁹⁰ mais dans les faits, seulement 13 % de l'ensemble des fonctionnaires de la fonction publique canadienne travaillait *principalement* en français. Rappelons que ce chiffre est comparable à celui des années 1960, qui était à l'époque de 11,4 % de fonctionnaires travaillant, cette fois, *toujours* en français. Manifestement, le français est donc aujourd'hui aussi marginalisé, sinon davantage encore que dans les années 1960 : plus

87 : Ibid

88 : Ibid

89 : Vachon, P. (2022). Le français en chute libre dans la fonction publique fédérale.

<https://onfr.tfo.org/francais-chute-dans-la-fonction-publique-federale/>

90 : Secrétariat du Conseil du trésor. (2021). Aperçu démographique de la fonction publique du Canada, 2021.

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-ressources-humaines/aperçu-demographique-fonction-publique-federale-2021.html>

de la moitié des fonctionnaires francophones travaille en réalité en anglais. Près de 70 % des postes bilingues sont en fait situés sur le territoire du Québec, et seuls 13 % sont situés dans les autres provinces du Canada. Ainsi, 70 % des fonctionnaires fédéraux québécois se font imposer l'anglais, mais seuls 13 % des fonctionnaires canadiens hors Québec se font imposer le français.⁹¹ La quasi-totalité des fonctionnaires francophones travaille en anglais dans des postes bilingues, mais presque aucun Canadien anglophone n'est soumis au bilinguisme. De nos jours, dans la région de la Capitale-nationale fédérale (Ottawa-Gatineau), une région pourtant désignée bilingue et située pour moitié au Québec, seuls 9 % des fonctionnaires déclarent travailler en français,⁹² mais pourtant, 62 % des postes de la région de la Capitale-nationale sont désignés bilingues.⁹³ Aux services frontaliers, par exemple, 99,7 % des postes du Québec sont bilingues et exigent l'anglais. Or, seulement respectivement 17,1 %, 11,9 %, 7,9 %, 4,7 % et 3,6 % des postes de l'Ontario, de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique sont bilingues et exigent le français. En Île-du-Prince-Édouard, même, 100 % de ces postes sont unilingues anglais.⁹⁴ Dans la ville de Québec, qui compte 97 % de francophones, l'anglais s'impose de plus en plus dans les postes, et les fonctionnaires s'en plaignent régulièrement.⁹⁵

C'est donc clair : l'injustice que vivaient les francophones au sein même des institutions de l'État canadien avant et pendant la Révolution tranquille s'est poursuivie malgré la Loi sur les langues officielles, et elle se poursuit encore aujourd'hui. Leur langue est encore aujourd'hui manifestement en situation d'infériorité de statut et d'usage face à l'anglais. Dans les faits, les articles 39 et 40 de la Loi sur les langues officielles, qui imposent que les effectifs de la fonction publique doivent « tendre à refléter la présence au Canada des deux collectivités de langue officielle », ne sont même pas appliqués. Entre 1974 et 2024, la quasi-totalité des postes français de la fonction publique canadienne ont été abolis et transformés en des postes dans lesquels la langue de travail est en réalité l'anglais. Plus l'anglais progresse dans un poste, plus le français recule. L'abolition et le remplacement de la quasi-totalité des postes français

91 : Radio-Canada. (2022). "Le bilinguisme, "l'affaire des francophones" dans la fonction publique fédérale." <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1892873/francais-protection-langue-officielle-anglais>

92 : Vachon, P. (2022). Le français en chute libre dans la fonction publique fédérale.

93 : Hudon, M.-E. (2025). « Les langues officielles dans la fonction publique fédérale ». Études de la Colline, publication n° 2011-69-F. Bibliothèque du Parlement, 26 novembre 2025.

94 : Radio-Canada. (2022). "Le bilinguisme, "l'affaire des francophones" dans la fonction publique fédérale." <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1892873/francais-protection-langue-officielle-anglais>

95 : Ibid.

par des postes bilingues ne signifie aucunement une simple superposition, une simple juxtaposition des deux langues. Elle traduit une compétition féroce, un jeu à somme nulle, un rapport de force dont la conséquence a été, sur 50 ans, celle d'un déclin, d'un effondrement généralisé du français au sein de l'État canadien.

Ce constat soulève des questions de fond, des questions incontournables qu'il n'est plus possible, aujourd'hui, après tant de décennies à constater sans cesse la même chose, de simplement balayer du revers de la main. Si malgré de vastes commissions nationales sur les langues officielles, de multiples lois et règlements sur le bilinguisme, des rapports accablants qui s'accumulent et se répètent, des milliers de plaintes des fonctionnaires francophones, rien ne permet d'atteindre l'égalité entre le français et l'anglais dans l'État canadien malgré 60 années pour y parvenir, qu'est-ce que cela prendra, pour solutionner le problème ? Qu'est-ce qui nous permet de croire que la situation s'améliorera dans 10, 20, 50 ou 100 ans, tandis qu'en plus, le poids démographique des francophones du pays fond à vue d'oeil, recensement après recensement ? Si les francophones ne forment plus que 19,6 % de la population canadienne aujourd'hui, et sont appelés à poursuivre leur déclin au sein du pays en raison de l'effet conjugué de la hausse de l'immigration et de la chute de la natalité, peut-on encore vraiment croire qu'il soit possible de renverser la tendance lourde que nous avons décrite, dans un avenir plus ou moins rapproché ? Les francophones peuvent-ils vraiment espérer imposer l'égalité du français et de l'anglais au Canada alors qu'ils ne forment plus aujourd'hui que 19,6 % de la population, s'ils ont toujours été incapables de le faire dans le passé, que ce soit lorsqu'ils formaient 30 % de la population du Canada dans les années 1960, 50 % dans les années 1850 et même plus de 90 % dans les années 1790 ? En somme, si malgré la nomination généralisée de ministres francophones à Ottawa et même l'élection de premiers ministres francophones à la tête du pays, si malgré l'octroi d'un statut officiel au français dans l'État, si malgré quatre lois sur les langues officielles (1969, 1988, 2005 et 2023), le français continue d'être marginalisé, se peut-il que le problème ne vienne pas des fonctionnaires, des lois ou des gouvernants particuliers, mais du régime canadien lui-même dans son ensemble ?

V – CONCLUSION

Plus de 60 ans après la Révolution tranquille, les données que nous venons de présenter ne montrent pas seulement une simple régression du français dans l'État canadien, elles pointent globalement vers un retour à la case départ pour les francophones. Elles devraient susciter chez toute personne attachée à la langue française un profond questionnement non seulement sur notre histoire, mais encore et surtout sur notre avenir et sur l'essence même du régime avec lequel nous composons. La marginalisation des francophones du Canada ne date pas d'hier. Elle semble profondément ancrée dans les pratiques du régime canadien lui-même, et cela, par-delà le temps qui passe, les gouvernements qui se succèdent, les politiques qu'ils adoptent et les acteurs politiques qui se renouvellent. La marginalisation des francophones au sein de l'État canadien traverse bientôt trois siècles d'histoire. Elle s'incarne dans tous les régimes politiques et à travers tous les grands jalons de l'histoire du Canada, sans exception, depuis la Proclamation royale de 1763. Elle persiste et s'aggrave encore aujourd'hui, au point où en 2024, il faut reculer 60 ans en arrière pour trouver une marginalisation du français dans l'État qui soit comparable à celle qui a cours aujourd'hui, une marginalisation si forte, qu'elle a conduit à l'effacement de 70 % des postes français de la fonction publique canadienne, qui ne sont plus aujourd'hui qu'au nombre résiduel de 3,2 %. Comme nous l'avons montré, la marginalisation des francophones traverse toutes les formes politiques de l'histoire canadienne, tous les acteurs politiques et tous les événements historiques, et semble par conséquent consubstantielle au régime canadien lui-même.

Le Canada, depuis longtemps, s'est inscrit dans une voie historique qui exclut le peuple Québécois. Le conflit national et linguistique qui oppose l'élément français et l'élément anglais du Canada aurait pu se régler à de multiples occasions depuis 1763, sans nécessairement passer par l'indépendance du Québec. Il aurait pu se résoudre par des négociations constitutionnelles, des transferts de compétences et une réforme en profondeur du fédéralisme canadien. Pourtant, malgré de nombreuses tentatives, les pratiques linguistiques de l'État canadien, comme nous l'avons montré, n'ont guère

changé. Dans ces circonstances, il semble évident que seuls des bouleversements constitutionnels aussi complexes qu'improbables puissent retarder ou empêcher l'avènement d'une indépendance du Québec de plus en plus légitime et nécessaire, qui apparaît aujourd'hui comme le moyen ultime de parvenir à l'égalité, une égalité que le régime canadien s'est montré jusqu'à aujourd'hui structurellement incapable de garantir.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliothèque du Parlement. (1988). « Loi sur les langues officielles (1988) ». Document de travail no BP-184F.

https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/bdp-lop/bp/YM32-2-184-1988-fra.pdf

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. (1967-1970). « Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ». Ottawa : Imprimeur de la Reine.

<https://publications.gc.ca/site/fra/9.643817/publication.html>

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. (1965). « Rapport préliminaire ». Imprimeur de la Reine.

https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/bcp-pco/Z1-1963-1-3.pdf.

Castonguay, C. (2016). « L'assimilation hors Québec augmente sans relâche ». L'Aut'Journal, 16 mars 2016.

<https://www.lautjournal.info/articles-mensuels/348/l'assimilation-hors-quebec-augmente-sans-relache>

Chambre des communes. (1946). « Débats de la Chambre des communes ». 20e législature, 2e session, Vol. 4., p. 3550.

https://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC2002_04/1

Commissariat aux langues officielles du Canada. (2023). « Étude exploratoire de suivi sur l'insécurité linguistique au sein de la fonction publique fédérale en contexte de télétravail et de travail hybride : rapport sommaire ».

<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/etudes-autres-rapports/2023/etude-exploratoire-suivi-sur-l'insécurité-linguistique-au-sein-fonction-publique-federale-en-contexte-télétravail-travail-hybride-rapport-sommaire>.

Commissariat aux langues officielles du Canada. (2021). « Insécurité linguistique au travail : sondage exploratoire sur les langues officielles auprès des fonctionnaires du gouvernement fédéral du Canada ».

<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/etudes-autres-rapports/2021/insecurite-linguistique-au-travail-sondage-exploratoire-sur-langues-officielles-aupres-fonctionnaires-du-gouvernement-federal-du-canada>

Commissariat aux langues officielles du Canada. (2025). « Gérer la langue au travail : sondage auprès des superviseurs de la fonction publique fédérale sur leur familiarité avec la Loi sur les langues officielles, Partie V — Langue de travail ».

<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/etudes-autres-rapports/2025/gerer-langue-travail-sondage-aupres-superviseurs-fonction-publique-federale-sur-leur-familiarite-avec-loi-sur-langues-officielles-partie-v-langue>.

Cournoyer Paquin, B. (2021). « Insécurité linguistique dans la fonction publique fédérale: quelle surprise! ». L'Express.

<https://l-express.ca/insecurite-linguistique-dans-la-fonction-publique-federale-quelle-surprise/>

Giguère, G. (2024). « L'hypertrophie de la fonction publique fédérale : Justin Trudeau bon dernier dans le classement des premiers ministres canadiens depuis 40 ans. » Institut économique de Montréal.

<https://www.iedm.org/fr/lhypertrophie-de-la-fonction-publique-federale-justin-trudeau-bon-dernier-dans-le-classement-des-premiers-ministres-canadiens-depuis-40-ans/>

Gouvernement du Canada. (1985). « Loi sur les langues officielles (L.R.C. (1985), ch. 31 (4^e suppl.)) ». Lois codifiées du Canada.

<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/textecomplet.html>

Gouvernement du Canada. (2024). Résultat du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2024.

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/sondage-fonctionnaires-federaux/2024-25.html>

Groulx, L. (1960). « Histoire du Canada français ». Fides.

Hodgetts, J. E. (1955). « Pioneer Public Service: An Administrative History of the United Canadas, 1841-1867 ». Toronto : University of Toronto Press.

Hudon, M.-E. (2025). « Les langues officielles dans la fonction publique fédérale ». Études de la Colline, publication n° 2011-69-F. Bibliothèque du Parlement, 26 novembre 2025.
https://bdp.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201169E#a2.2

Johnson, D. (1965). « Égalité ou indépendance ». Les éditions de l'homme.

Kuruvilla, P. K. (1972). « The problem of bilingualism in the canadian public service ». Res Publica, 14(4). P. 787.

Lambton, J.-G. (1839). « Le Rapport Durham ».

Lamonde, Y. (2000). « Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896. » Fides.

Lapointe-Gagnon, V. (2018). « Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton. » Montréal. Boréal.

Laurendeau, A. (1962). « Pour une enquête sur le bilinguisme ». Le Devoir.

L'Encyclopédie canadienne. (2020). « Loi sur les langues officielles (1988) ».
<https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-sur-les-langues-officielles-1988>.

Papineau, L.-J. (1834). « 92 résolutions ». Résolution 75.

Poirier, É. (2023). « Le piège des langues officielles ». Septentrion.

Polèse, M. (2022). « La refonte de la Loi sur les langues officielles : Une nouvelle vision du bilinguisme ? » n° 42. Institut de recherche en politiques publiques.
https://centre.irpp.org/wp-content/uploads/sites/3/2022/06/Polese-no-42_fre-FINAL.pdf

Province of Canada. (1864). « Sessional papers, second session of the eighth Parliament of the Province of Canada, session 1864 ». Vol. 4, 58-1.

https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_01607_6_4/102

Radio-Canada. (2022). “Le bilinguisme, “l’affaire des francophones” dans la fonction publique

fédérale.” <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1892873/francais-protection-langue-officielle-anglais>

Richmond, A. (1967). « Post-War immigrants in Canada ». University of Toronto press. P. 253.

Secrétariat du Conseil du Trésor. (1974). « Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution sur les langues officielles ».

Secrétariat du Conseil du Trésor. (2026). « Répartition des employés de la fonction publique du Canada par groupe désigné et exigences linguistiques des postes ».

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-resources-humaines/statistiques-diversite-inclusion/repartition-employees-fonction-publique-canada-groupe-designe-exigences-linguistiques-postes.html#toc2024>

Secrétariat du Conseil du trésor. (2021). Aperçu démographique de la fonction publique du Canada, 2021.

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-resources-humaines/aperçu-demographique-fonction-publique-federale-2021.html>

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. (2024). « Aperçu démographique de la fonction publique du Canada, 2023. »

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-resources-humaines/aperçu-demographique-fonction-publique-federale-2023.html>

Service de la statistique du Ministère de la citoyenneté et de l'immigration du gouvernement du Canada. (1960). « Immigration ». P.6.

<https://archive.org/details/31761116369901/page/n1/mode/2up>

Statistics Canada. (1951). « Canada Year Book 1951 ». Section « Miscellaneous Administration », p. 1140 (« Civil Service Statistics »).

<https://www66.statcan.gc.ca/eng/1951-eng.htm>

Statistique Canada. (2022). « Langue maternelle, provinces et territoires, 2016 et 2021 ». Tableau 1. Le Quotidien, 17 août 2022.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220817/t001a-fra.htm>.

Statistique Canada. (2026). « L'évolution des populations de langue maternelle au Canada, de 1901 à 2016 ».

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2018001-fra.htm>

Vachon, P. (2025). Fonction publique : les francophones moins à l'aise de travailler dans leur langue que les anglophones.

<https://onfr.tfo.org/fonction-publique-federale-francophone-anglohpone-langue-officielles/>

Vachon, P. (2022). Le français en chute libre dans la fonction publique fédérale.

<https://onfr.tfo.org/francais-chute-dans-la-fonction-publique-federale/>

